

Histoire locale

La Cour-de-Bouée (1)

La Cour-de-Bouée est une des propriétés les plus remarquables dans la commune. Elle a conservé au fil des siècles les attributs d'une demeure seigneuriale : maison importante avec dépendances, dont une chapelle et une fuie (un pigeonnier), jardin clos de murs, étang, bois percé d'allées, prairies... L'ensemble possède un charme indéniable.

La Cour-de-Bouée était le siège d'une seigneurie dont le *domaine* (ce qui appartenait en propre au seigneur) était important et les *mouvances* s'étendaient sur une grande partie du terroir. En effet, le domaine comprenait, outre le château et les terres avoisinantes, plusieurs métairies à l'Unelais (ou l'Ennelais), la Musse, la Haute-Division, les Fripières. Les mouvances, c'est-à-dire les biens relevant de la seigneurie (leurs propriétaires étaient assujettis à des redevances et les habitants à la justice seigneuriale), se partageaient en deux zones, l'une proche de la maison seigneuriale (la Rostannerie, les Mortiers, la Renardière, la Chênélais, les Raudières, Croisac, le Champ-Blanc), l'autre au sud-ouest du territoire (Rohars, la Bouquinais, la Gautrais, Couébas, le Gué, le Désert, l'Orme-Bodin).

Le domaine de la Cour-de-Bouée relevait de la vicomté de Donges et de la baronnie de la Roche-en-Savenay. Comme les archives de ces seigneuries ont subi beaucoup de pertes, l'histoire ancienne de la Cour-de-Bouée est moins bien connue que celle du Châtelier, l'autre seigneurie qui avait son siège à Bouée.



Une partie du domaine de la Cour-de-Bouée selon le plan cadastral de 1827

On remarque le bois (à gauche) percé d'une allée prolongée en ligne droite par la route qui mène au bourg, l'étang, les bâtiments du château, plus nombreux que de nos jours, les métairies de l'Ennelais et de la Musse.

Guillaume de La Lande

Un des premiers seigneurs connus est Guillaume de La Lande. Il occupait une fonction importante auprès du duc de Bretagne François II puisqu'il était son procureur général. Il obtint de son prince un petit avantage en 1484. Les ducs de Bretagne percevaient sur tous leurs sujets roturiers un impôt direct appelé *fouage* ; ce nom venait de ce qu'à l'origine cet impôt était perçu sur chaque feu ou foyer. Chaque paroisse était imposée pour un certain nombre de feux et la somme correspondante était répartie entre les divers contribuables, selon leurs moyens ; c'était l'*esgail*. Les seigneurs de fief, comme la Cour-de-Bouée, bénéficiaient de l'exemption de fouage pour un de leurs *sujets* chargé de faire la recette des redevances qui leur étaient dues. Ce receveur était appelé *sergent*. A cette époque, en 1484, Bouée était déjà autonome de Savenay, du point de vue fiscal. Bouée portait la charge du tiers des feux auxquels était assujettie la paroisse de Savenay dans sa globalité, c'est-à-dire en incluant sa *fillette* (sa succursale) de Bouée. Guillaume de La Lande, faisant valoir qu'il bénéficiait comme ses prédécesseurs, d'un sergent exempt de fouage pour la fillette de Bouée, avait demandé au duc l'exemption de fouage pour un sergent qu'il pourrait nommer dans la paroisse de Savenay, en dehors de Bouée, et surtout, pour éviter toute contestation des habitants de Savenay qui se seraient trouvés défavorisés par cette exemption, une compensation pour eux. En considération de ses bons et anciens services, le duc accorda à son procureur général l'exemption demandée et aux habitants de Savenay le *rabat* (la diminution) d'un demi-feu sur le total pesant sur leur paroisse. De ces *lettres de franchise* accordées à Guillaume de La Lande, il ressort qu'à son époque les mouvances de la Cour-de-Bouée s'étendaient en Savenay, ce qui n'est plus le cas au XVIII^e siècle, où la situation est mieux connue. Guillaume de La Lande ne tarda pas à perdre la faveur du duc, car il fut destitué en 1487.

Ce seigneur de la Cour-de-Bouée est aussi le fondateur de la chapellenie de la Clairhaye. Dans le but que trois messes basses soient dites pour lui toutes les semaines à perpétuité, il avait légué un peu de ses biens, notamment une maison au bourg de Bouée et des dîmes à percevoir en Savenay, Bouée et Malville.

La Cour-de-Bouée au XVI^e siècle

Au XVI^e siècle, l'histoire de la Cour-de-Bouée est assez mal connue et complexe. En 1544, le baron de la Roche-Bernard, qui possède aussi la Roche-en-Savenay, déclare parmi ses vassaux : Olivier de Lanvaux, *seigneur de la court et juridiction de la Court de Bouée* et François du Boisguiheneuc, *seigneur du domaine et terre de la Court de Bouée*. Ainsi, le domaine, c'est-à-dire les biens-fonds, et la juridiction, c'est-à-dire le pouvoir sur les tenanciers et habitants des mouvances, avaient été séparés. Olivier de Lanvaux est par ailleurs seigneur du Matz, à Savenay. François du Boisguiheneuc appartient à une famille implantée à Bouée, au manoir de la Babinais. En 1557, il est qualifié de *seigneur de la Court de Bouée* dans un acte de baptême à Savenay.

Quelques années plus tard, sans que l'on sache comment s'est faite la mutation de propriété, le seigneur de la Cour-de-Bouée est Etienne Bidé. C'est un avocat et il est *lieutenant*, c'est-à-dire juge, à la juridiction du marquisat de Blain. Le château de Blain était un foyer de la Réforme protestante depuis 1558. Il appartenait à la puissante famille de Rohan qui avait embrassé la nouvelle religion. L'entourage de ces grands avait suivi, par conviction ou par intérêt. Etienne Bidé est mentionné comme membre de l'église réformée de Blain dès 1563. Il avait pour épouse Jeanne de Corval, qui était très vraisemblablement la veuve de Merry Du Boisguiheneuc, seigneur de la Babinais.

Il est impossible de dire à quoi pouvait ressembler le manoir de la Cour-de-Bouée à cette époque dont il ne subsiste aucun édifice.

Bernard David